



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOPPE-LE-BAS

Chers Concitoyens, chères Concitoyennes,

Voilà déjà plusieurs semaines que nous vivons au rythme des annonces de projets de fusion de communes dans notre département. Plus près de nous, les communes de Soppe-le-Haut et de Mortzwiller ont choisi cette voie.

Parmi les articles de presse consacrés à ce sujet, c'est une lettre ouverte des quatre anciens maires des communes du vallon qui a plus particulièrement retenu mon attention. Elle a le mérite de poser les bonnes questions, de résumer la situation et d'interpeller les maires de Soppe-le-Haut et de Mortzwiller.

Jusqu'ici, la municipalité de Soppe-le-Bas avait choisi la discrétion, respectant le principe constitutionnel fort de la libre administration des collectivités territoriales :

**« Ils ont fait leur choix, nous en prenons acte et nous le respectons. »**

Force est de constater que les allégations de certains nous obligent aujourd'hui à sortir de notre réserve. Attachés à la transparence, nous tenons à apporter aux Soppois quelques éléments de réponse quant à des points qui ont pu semer le doute dans l'esprit des habitants du vallon du Soultzbach.

### **La commune de Soppe-le-Bas a-t-elle été associée au projet de création d'une « commune nouvelle » dans le vallon du Soultzbach ?**

NON, Soppe-le-Bas n'a pas été associé à ce projet, ni même approché de quelque façon que ce soit. Un mail datant du 15 Mai 2015 et consulté le 16 Mai 2015, jour de la distribution d'une lettre aux habitants de Soppe-le-Haut et Mortzwiller, nous a été adressé pour informer que les élus de Soppe-le-Haut et de Mortzwiller travaillaient à la constitution d'une « commune nouvelle »

## **Quel est l'avis du maire de Soppe-le-Bas sur la fusion de communes ?**

C'est un dossier qu'il ne faut pas prendre à la légère.

- ❖ Je serais davantage favorable, dans un premier temps, à la mise en commun de compétences techniques et administratives, de matériels, ainsi qu'à l'échange de bons procédés, cela pour appréhender en toute sérénité l'aspect juridico-administratif de cette nouvelle entité.
- ❖ Je privilégierais l'instauration d'un climat de confiance réciproque par un travail effectué bien en amont, sur un territoire donné, avec des objectifs limpides.
- ❖ Je m'assurerais d'avoir la certitude de laisser les rênes de l'administration de la commune à un maire modéré et désintéressé, animé par un esprit de conciliation et de bonne foi : un véritable bâtisseur.

## **Et la population de Soppe-le-Bas, en cas de projet de fusion, aurait elle son mot à dire ?**

Bien entendu. La fonction d'élu est éphémère ; certains font de longues carrières, d'autres ne font que passer. C'est pourquoi il est indispensable que la population reste maître de sa destinée. Sans repousser les réformes territoriales en cours, les habitants de Soppe-le-Bas seraient consultés sur des choix de ce type.

## **Et demain ?**

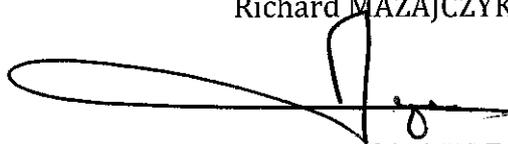
Comme le dit l'adage, il est urgent d'attendre. C'est pourquoi dans le doute, abstiens toi.

Nous avons la chance de vivre dans un vallon fantastique, à l'image des femmes et des hommes qui le peuplent. Beaucoup nous envient cette qualité de vie. Nous sommes portés par la même dynamique du bien vivre ensemble. Faut-il nécessairement se lancer dans une aventure aux bénéfices aléatoires ? Prendre le risque de bâtir sur des fondations incertaines ?

C'est dans un climat de sérénité et de respect que nous entendons construire l'avenir. Avec vous.

Il se raconte qu'à Soppe le Bas, même en plein brouillard, on reste sur le chemin parce qu'on a la chance de pouvoir garder les pieds sur terre tout en prenant de la hauteur.

Richard MAZAJCZYK



MAIRE DE SOPPE LE BAS